

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **92 (1956)**

Heft 33

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: Postes au concours. — Election des délégués à la S.P.R. — Chez les maîtres secondaires. — Educateurs des petits. — Cours pour conseillers de profession. — Chœur mixte de l'E. N. — Exposition d'art ancien du Japon et de la Chine. — Nécrologie: † Mlle M. Gonthier. — Genève: U. A. E. E.: Sortie d'automne. — Le Marron. — Neuchâtel: Cartel. — Comité central. — A la Chaux-de-Fonds. — Bibliographie.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: G. Goderniaux: L'école belge. — La poésie de la semaine. — Jeanne Volaine: Au jardin de ma tendresse. — C'est dans ton cœur... — Collecte de fruits en faveur des écoliers de la montagne.

Partie corporative

VAUD

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 26 septembre 1956

Aubonne: Institutrice enfantine.

Oleyres: Instituteur primaire. Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions pour ces deux postes: 1er novembre 1956.

Villeneuve: Instituteurs primaires (deux). Obligation d'habiter le territoire de la commune. Conditions légales. Entrée en fonctions: début année scolaire 1957-58.

Institutrice primaire. Obligation d'habiter le territoire de la commune. Conditions légales. Entrée en fonctions: tout de suite.

Jusqu'au 30 septembre 1956

Corseaux: Maîtresse de travaux à l'aiguille.

Jusqu'au 29 septembre 1956

Aigle: Maître de gymnastique (28 h. primaires et 8 h. au Collège). Entrée en fonctions: à convenir, au plus tard le 1er décembre 1956.

Echichens: Instituteur primaire. Entrée en fonctions: 1er novembre 1956. Obligation d'habiter l'appartement mis à disposition.

Le Chenit: Institutrice primaire au Solliat. Entrée en fonctions: 3 décembre 1956.

Vevey: Institutrice primaire. Obligation d'habiter le territoire de la commune. Indemnité de résidence: Fr. 300.—. Entrée en fonctions: 29 octobre 1956. S'abstenir de toute démarche personnelle.

Ruèyres: Instituteur primaire. Obligation d'habiter l'appartement mis à disposition.

St-George: Le poste d'institutrice primaire mis au concours dans la F. A. O. du 7 septembre 1956 est annulé.

St-George: Institutrice semi-enfantine. Entrée en fonctions 1er novembre 1956.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA S. P. R.

Nous sommes enfin en mesure de donner les résultats définitifs de cette consultation du corps enseignant primaire vaudois. Nous nous sommes un peu hâtés de reprocher leur retard à deux sections ; en effet, les résultats sont parvenus il y a une quinzaine de jours au secrétaire alors au service militaire. D'autre part, plusieurs autres sections ont également envoyé les résultats avec du retard...

Nombre de votants : 1176 (la S. P. V. compte plus de 1800 membres).

Sont élus :

1. Gfeller Roger, Lausanne	1042 voix
2. Michel Robert, Lausanne	1022
3. Vuillemin Pierre, Lausanne	990
4. Rochat Jean-Pierre, Blonay	983
5. Meylan Charles, Montpreveyres	982
6. Fontannaz Julien, Bonvillars	946
7. Kohler Daniel, Echandens	937
8. Chessex Jacqueline, Lausanne	907
9. Forestier Francis, Lutry	856
10. Jaccard Jules, Yverdon	824
11. Pernet Yvette, Lausanne	814
12. Sauer Louis, Penthalaz	783
13. Porchet Henri, Perroy	767
14. Born Joseph, Baulmes	764
15. Roulin Robert, Prilly	760
16. Nicod Philippe, Aigle	753
17. Renaud Rémy, Gimel	744

Viennent ensuite :

18. Besençon Maurice, Vallamand
19. Badoux Emilie, Poliez-le-Grand
20. Guillod Eric, Nyon
21. Marggi Marguerite, St-Légier
22. Vuille Daniel, Thierrens (maintenant Vevey)
23. Perreaud Ferdinand, Aigle

La délégation vaudoise sera complétée, en cas de vacances, par les « viennent ensuite ». Toutes nos félicitations aux élus et spécialement à Roger Gfeller, notre représentant et notre défenseur (Fédération et Commission paritaire), qui a bien mérité de la S. P. V. cette marque de reconnaissance.

Relevons enfin que, en 1951, lors des élections précédentes, les élus avaient obtenu entre 645 voix et 457 voix. Donc, bonne participation à la votation de 1956.

Dans une section, il semble que l'on ait donné le mot d'ordre de biffer les candidats des autres districts, tant cela a été fait systématiquement... Qu'en pensez-vous ?

E. B.

CHEZ LES MAITRES SECONDAIRES

L'assemblée culturelle et pédagogique de la S. V. M. S. a eu lieu à Lausanne le samedi 15 septembre. La S. P. V. y était représentée par son président et son vice-président.

Elle fut consacrée à une conférence de M. P. Waltenspühl, architecte à Genève sur ce sujet bien actuel : « Problèmes d'architecture scolaire ». Ce remarquable exposé, illustré par de nombreuses photographies passées à l'épidiascope a été suivi avec un vif intérêt et a suscité de nombreuses questions auxquelles l'orateur a répondu de bonne grâce.

Après une collation servie dans les jardins, la visite des installations du groupe scolaire du Belvédère remplit chacun d'admiration et quelquefois d'un peu d'envie.



Dans le « Rapport » de mai 1956 de la S. V. M. S., nous relevons deux passages tirés du compte rendu de la conférence de M. Philippe Muller :

« Du fait que l'école primaire n'est pas une simple préparation à l'école secondaire mais se maintient en marge de celle-ci et devient ainsi **une école de classe** (c'est nous qui soulignons : E. B.), des parents de plus en plus nombreux cherchent à l'éviter, en inscrivant leurs enfants à l'école secondaire, alors qu'à l'autre extrémité, les gymnases tendent à resserrer leurs exigences... » et plus loin :

« ... le programme primaire ne permet pas de déceler clairement les aptitudes et les pouvoirs divers de l'enfant. »

Peut-être !... et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons toujours demandé que les enfants restent jusqu'à 11 ans à l'école primaire. On arriverait ainsi un peu mieux à « déceler leurs aptitudes ».

Quant à prétendre que l'école primaire est une « école de classe », nous pensons que le mot est pour le moins malheureux ! Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. Le distingué conférencier est-il sûr que ce soit l'école primaire qui soit une « école de classe » ?



Collaboration. Autre chose d'infiniment plus agréable. Les comités de la S. V. M. S. et de la S. P. V. essaient de mettre sur pied une conférence-entretien animée par nos collègues secondaires et primaires qui ont eu l'occasion cet été de participer à des congrès pédagogiques à l'étranger. Ce sera pour bientôt. Nous en reparlerons ici.

E. B.

EDUCATRICES DES PETITS — POUR NOËL

Notre collègue, Mlle Biéler, de Pully, nous a glissé à l'oreille qu'un de ses anciens élèves, potier, préparait de petits objets en terre cuite. Nos enfants décoreraient facilement des bougeoirs ou autre sujet à prix modeste (fr. —.50 à 1.50) avec du verni émail.

Nous pensons à vous qui cherchez des idées pour la fin de l'année, et qui pourrez réaliser des choses exquis pour la grande joie des bambins — et la vôtre !

Adressez-vous dès maintenant à :

Claude Manuel, potier, Place de la Palud 21, Lausanne.

COURS POUR CONSEILLERS DE PROFESSION

Un cours d'orientation professionnelle destiné aux futurs conseillers de profession, aura lieu à Lausanne, si le nombre des inscriptions est suffisant (10, voir Bulletin officiel du Département No 4).

Le cours comprend des notions de droit sur le travail, des leçons ayant trait à l'économie politique, aux métiers, à la physiologie, à la psychologie, et de nombreux travaux pratiques.

On s'inscrit au Département de l'instruction publique (service primaire).

CHŒUR MIXTE DE L'ÉCOLE NORMALE

Heureux de pouvoir renouveler l'expérience de l'année dernière, le chœur mixte de l'Ecole normale se fait un plaisir de vous présenter son second concert qui aura lieu le dimanche 7 octobre 1956 à 16 h. 30, à la cathédrale de Lausanne.

Les musiciens de l'Orchestre de chambre de Lausanne et Mme Benz-Tissot interpréteront pour commencer sous la direction d'Arpad Gerecz, le concerto grosso No 6 en sol mineur de Haendel.

Puis, avec le concours de MM. Pierre Girard, baryton, et Jean Jaquenod, organiste, le chœur mixte de l'Ecole normale exécutera « Chantez au Seigneur un cantique nouveau », psaume 96 pour solo, petit chœur, chœur mixte, orgue et orchestre, de Henry Purcell. Mme Bazia Retchitzka sera la soliste du psaume 112 « Laudate pueri Dominum » pour soprano solo, chœur mixte, orchestre et orgue, de G.-Fr. Haendel.

Ces deux œuvres chorales seront conduites par M. Robert Piguet, professeur.

Vous tous anciens élèves qui avez eu du plaisir « au chant d'ensemble », qui peut-être avez chanté au concert de l'année dernière, ne manquez pas cette occasion de venir nous encourager par votre présence !

Location chez Foëtisch Frères, Caroline 5, Lausanne. Prix des places : Fr. 2.30, 3.50, 4.60, 5.80.

EXPOSITION D'ART ANCIEN DU JAPON ET DE LA CHINE

sous le haut patronage de M. le Conseiller fédéral Philippe Etter,

S.E. M. Tôru Haguiwara, Ambassadeur du Japon en Suisse

A Morges, dans le cadre exceptionnel du Musée Alexis Forel sont exposées, du 28 juillet au 30 septembre 1956, des collections privées du plus haut intérêt, d'objets d'art ancien du Japon, de la Chine et de la Corée : bronzes antiques, sculptures de bois doré et de pierre, porcelaines et céramiques, brocards, estampes, et notamment un ensemble parmi les plus importants en Europe d'Inro du XVI^e au XIX^e siècle. Plus de 500 de ces charmantes petites boîtes à médecine, principalement en laque, témoignent du raffinement des laqueurs et des incrusteurs les plus réputés.

Prix d'entrée : adultes : Fr. 2.50 ; membres du musée Alexis Forel et de l'ASPS : Fr. 1.80 ; enfants et groupes à partir de 12 personnes : Fr. 1.20 par personne ; écoles publiques : Fr. 0.60 par personne.

L'exposition est ouverte chaque jour du 28 juillet au 30 septembre, de 10 h. à midi et de 14 h. à 18 h. 30, et les autres soirs sur demande pour groupes à partir de 40 personnes.

NÉCROLOGIE

† Mlle Marie Gonthier. C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, le 1er août, la mort de notre collègue, Mlle Marie Gonthier.

Sortie de l'Ecole normale en 1920, à 19 ans, elle enseigna d'abord à La Sarraz, jusqu'en 1925, puis à L'Auberson, pendant 8 ans, et enfin à Sainte-Croix, jusqu'au moment de la retraite, en 1953.

Les volées d'écopliers qui se sont succédées, pendant 33 ans, dans la classe de Mlle Gonthier, seront d'accord avec nous pour rendre hommage à son activité scolaire féconde, soit à la plaine, soit au Jura.

Cette chrétienne convaincue puisait à la bonne source les forces qu'il faut renouveler pour accomplir un travail où la patience, l'amour de l'enfant, en même temps que la fermeté, trouvent, à chaque heure, l'occasion de s'exercer. Douce et ferme à l'école, elle le fut et le resta jusqu'à la fin de sa belle carrière.

Pédagogue d'élite, personnalité discrète, elle avait conservé l'esprit de famille « cet esprit qui guérit le mépris des grandes choses ; car celui qui éprouve de la vénération dans le sein de la famille est disposé à admirer et à aimer tout ce qui est vénérable ».

L'activité sociale ne l'a pas laissée indifférente, de même que son activité comme déléguée du corps enseignant au sein de la Commission scolaire.

Mlle Gonthier était malade en arrivant à la retraite. La maladie l'a accompagnée depuis lors ; mais le sillon qu'elle a tracé reste un beau sillon.

P. D.

GENÈVE

U.A.E.E. — SORTIE D'AUTOMNE DU JEUDI 4 OCTOBRE

Aimez-vous les voyages ?... Voici l'occasion d'en faire un charmant. Si vous aimez la campagne genevoise en automne, le vin nouveau, les tartes aux fruits, venez avec nous à Bourdigny le jeudi 4 octobre après-midi. Départ à la gare de Cornavin à 14 h. 11. Retour à 19 h. 25. Prix du billet collectif 1 fr.

Inscription auprès de Mlle Renée Gascard, tél. 32 76 08 pendant les heures des repas.

Collègues ! *Favorisez de vos achats les maisons qui nous soutiennent avec leur publicité*

LE MARRON

*Dans ma poche, là, tout au fond,
J'ai mis quelque chose de rond...*

*Je le touche : c'est dur et lisse,
Dans mes doigts, ça roule et ça glisse.*

*Je regarde : c'est brun partout !
Et ça brille comme un bijou.*

*Ce que c'est, le devinez-vous ?
C'est un marron, tout rond, tout doux.*

F. S.

NEUCHÂTEL

CARTEL

Cet organisme, qui vient de se révéler si éminemment efficace, ne sommeille point. Son incomparable président, M. L. de Meuron a constamment l'œil ouvert, et rien ne lui échappe. Aussi, le 13 septembre, l'assemblée des délégués était-elle déjà convoquée.

Le règlement d'application de la loi du 5 juin 1956 fera l'objet d'une entrevue avec le Département de l'Instruction publique, le 21 septembre. Nous maintenons à peu près tels quels nos desiderata contenus dans notre mémoire au Conseil d'Etat, de janvier 1956. De longues discussions furent suscitées par certaines modalités qu'il serait opportun d'apporter : classement des fonctions, nombre d'heures hebdomadaires de leçons, personnel féminin, gratifications après 25 et 40 ans de services, occupations accessoires, etc.

Certaines questions touchant à la structure du Cartel retiennent aussi notre attention, de même que les problèmes cantonaux en suspens.

W. G.

COMITÉ CENTRAL

Le 15 septembre, le C.C. s'est réuni encore une fois avant l'entrevue qui sera peut-être définitive, avec l'U.P.N. Cette rencontre aura lieu le 20 septembre en présence de M. Neuenschwander, président romand. Les propositions sont précises, dépourvues de toute équivoque possible. Nous espérons pouvoir aboutir à une situation claire.

Une commission chargée de l'étude de la réorganisation de l'enseignement secondaire comptera un représentant de la S.P.N.-V.P.O.D.. Le Comité central y déléguera son président, M. Hügli, toujours dévoué et compétent.

L'assemblée générale d'automne fera l'objet d'une consultation des sections en vue de la modification de sa date.

W. G.

A LA CHAUX-DE-FONDS

40 ans de services. Notre très sympathique collègue chaux-de-fonnier, M. Edmond Debrot, vient d'achever sa 40e année d'enseignement. Qui le croirait à le voir encore si alerte et le visage éclairé de son sourire inaltérable ? Le 13 septembre, MM. Jeanneret, inspecteur, Favre-Bulle, conseiller communal, Perrelet, directeur, Hirschi, président de la grande section des Montagnes, félicitèrent chaudement cet instituteur aimé et respecté (il tient actuellement avec beaucoup de bonheur une classe de 9e année), cet artiste musicien et peintre, ce collègue au dévouement et à la compétence duquel la Société pédagogique peut sans cesse faire appel, chez qui l'on trouve une compréhension et une aménité jamais en défaut. La nature a accumulé sur lui ses grâces si bien qu'il est à l'aise en tant que directeur de chant aussi bien qu'en acteur de l'Art social, qu'en chanteur, qu'en sportif, qu'en organisateur inégalé des loisirs de la « Pédagogique » (en particulier d'inoubliables voyages à l'étranger). Ce qui est beaucoup mieux, c'est que notre collègue a su généreusement en faire profiter autrui. Merci à Edm. Debrot de tout ce qu'il nous a donné. Nous lui présentons nos vœux chaleureux pour une heureuse fin de carrière qu'il saura rendre très fructueuse encore, nous n'en doutons nullement.

Admissions. Mme Vve Cl. Meyer et Mlle Hélène Meier viennent d'entrer dans la S.P.N.-V.P.O.D. Nous les y accueillons avec plaisir et leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

W. G.

BIBLIOGRAPHIE

L'Unesco publie, depuis plusieurs années, des données statistiques concernant la scolarité. Plusieurs d'entre elles sont le résultat de patientes enquêtes sur l'obligation de suivre l'école, dans divers pays. Ces publications peuvent paraître assez théoriques et rébarbatives. On sait aussi que les chiffres sont parfois sujets à caution. Ces statistiques présentent néanmoins pour les intéressés des suggestions pratiques capables d'inciter à de salutaires améliorations dans le domaine pédagogique. La dernière publication de cet ordre porte sur « *L'obligation scolaire dans les pays arabes* » : Arabie Saoudite, Egypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Syrie, Yémen, Iles Bahrein et Koweït. La civilisation est subordonnée pour beaucoup d'entre eux aux conditions de vie et aux ressources industrielles qui jouent un rôle primordial dans son essor. C'est ce à quoi s'arrêtent les auteurs pour expliquer l'évolution de l'instruction et montrer son parallèle avec les ressources économiques. Pétrole, pèlerinages à la Mecque, etc., sont l'origine déterminante du développement commercial et de l'épanouissement de la vie sociale.

Cet ouvrage démontre aussi l'influence des puissances qui ont exercé un mandat sur ces peuples et l'effort spontané fourni au cours de ces dernières années après la libération.

Les statistiques révèlent une proportion très variable d'illettrés, de pays à pays, et montrent combien est grande encore l'œuvre d'émancipation des esprits ! Les progrès réalisés récemment sont probants et concrétisés par l'ouverture de nombreuses écoles.

W. G.

Partie pédagogique

L'ÉCOLE BELGE

La Belgique, carrefour des nations, est une terre qui, au cours des siècles, a connu bien des dominations et subi bien des influences. Rattachée au duché de Bourgogne, à l'empire de Charles-Quint, à l'Espagne, à la France républicaine, à l'empire de Napoléon, à la Hollande et j'en passe, elle subit le despotisme de princes étrangers, elle connut l'horreur des guerres de religion et vécut l'Inquisition ; son territoire, sans cesse convoité par ses puissants voisins, fut le champ de bataille de l'Europe. Elle ne conquiert son indépendance qu'en 1830, à la faveur d'une petite révolution contre le prince d'Orange et grâce surtout à l'essoufflement passager des grandes puissances. Cette indépendance, elle l'a conservée malgré les deux ouragans qui la ravagèrent en 1914 et en 1940.

Principes et organisation

Chargée d'un tel passé — j'allais écrire d'une telle hérédité — quoi d'étonnant à ce que la Belgique naissante se dotât en 1830 d'une constitution libérale à l'excès ! Constitution libérale qui reçut depuis quelques retouches mais dont les principes de liberté demeurent vifs et continuent d'imprégner notre vie politique, en matière scolaire tout au moins.

Cette constitution proclame la liberté d'enseignement. « L'enseignement est libre ». Quiconque est libre d'ouvrir une école et d'enseigner et quiconque est libre, aux termes de la constitution, de recevoir tel enseignement de son choix ou de ne pas recevoir d'enseignement du tout. Position de principe et situation de fait au siècle dernier en tout cas, puisque, en 1883, quand il sera question au Parlement de rendre l'instruction obligatoire, les champions du libéralisme triompheront et le projet sera repoussé au nom de la liberté des chefs de famille.

Bien entendu, ce projet reviendra. Mais ne sera voté qu'en 1914, à la veille de la guerre, au moment où, sans qu'on ait légiféré, presque tous les enfants belges fréquenteront une école jusqu'à douze ou quatorze ans et ainsi, la loi nouvelle viendra simplement entériner une situation de fait.

Liberté d'enseignement. Une confession et un parti politique qui, en Belgique, ont tellement de points communs qu'on ne sait où l'un finit et où l'autre commence, useront surtout de cette liberté et ouvriront ou maintiendront des écoles non seulement dans les localités importantes mais jusqu'en des bourgs reculés. Ces écoles dispenseront un enseignement primaire à base confessionnelle. Dirigé par l'autorité religieuse, animé d'une philosophie propre, formant ses maîtres, cet enseignement se tournera vers l'Etat et lui demandera des subventions abondantes. « Les élèves que j'instruis, lui dira-t-il, vous ne devez pas les instruire, ils ne vous coûtent donc rien et il est logique que ce que vous ne dépensez pas pour eux, vous me le donniez pour m'aider ». En 1921, l'enseignement libre obtiendra les subventions qu'il réclame : moyennant certaines conditions de population (les mêmes que pour l'enseignement communal).

et un certain contrôle des programmes, des horaires, des locaux, des diplômes du personnel, l'Etat paiera les traitements des instituteurs libres sur le même pied que les instituteurs communaux.

A cause de la liberté constitutionnelle d'enseignement et à la suite de certaines circonstances politiques, il existe donc en Belgique, un enseignement confessionnel puissant que l'Etat subsidie.

Il existe aussi, bien entendu, un enseignement officiel car la loi de 1914 et d'autres déjà avant elle faisaient aux communes l'obligation d'avoir « au moins une école primaire communale établie dans un local convenable ».

Mais la même loi permet aux communes, dans certains cas, d'adopter une école libre en guise d'école communale ; l'école porte alors l'appellation d'école adoptée et la commune pourvoit à son entretien (mobilier, bâtiments, fournitures diverses), mais elle ne la dirige pas, n'en contrôle pas le fonctionnement, n'en nomme pas le personnel, ces prérogatives demeurant aux mains de l'autorité qui l'a créée, autorité confessionnelle la plupart du temps. Et l'on voit aujourd'hui encore bien des communes qui possèdent une école primaire communale pour les garçons et une école adoptée pour les filles.

Les écoles communales, elles, cela va de soi, sont ouvertes et dirigées par les communes. Celles-ci nomment le personnel, lui accordent des promotions, le révoquent, lui infligent des sanctions le cas échéant. Elles fixent le règlement de l'école et aussi, en principe, les programmes et méthodes. En principe car, la plupart du temps, les communes acceptent purement et simplement le programme de l'Etat et on peut dire qu'en fait ce programme — actuellement le Plan d'études de 1936 — est en vigueur dans toutes les communes du pays à l'exception de deux ou trois villes qui ont un programme propre.

L'Etat exerce d'ailleurs une importante mission de surveillance et de contrôle sur les écoles communales. C'est normal puisqu'il participe dans la mesure de 60 % en général aux frais de construction des écoles, à l'achat du mobilier et du matériel et qu'il paie intégralement les traitements des instituteurs. Ainsi il fixe la durée de l'année scolaire, la date de rentrée des classes après les vacances d'été, il se substitue aux communes défaillantes en cas de mauvais fonctionnement de l'école, il contrôle la valeur de l'enseignement et des méthodes en usage, il veille au perfectionnement des instituteurs, il organise pour les élèves un examen de fin d'études... D'aucuns déplorent que cette surveillance de l'Etat ne soit pas plus complète ; ils n'ont pas tort, mais... liberté, liberté chérie pour les communes autant que pour les individus...

Ecoles libres ou adoptables, écoles adoptées, écoles communales, voilà le maquis scolaire belge. Et je n'ai pas parlé des écoles primaires annexées aux établissements d'enseignement moyen dont le nombre s'accroît pourtant d'année en année.

* * *

L'élève, lui, qu'il fréquente une école communale ou une école libre, doit obligatoirement recevoir l'enseignement pendant huit années, de l'âge de six ans à l'âge de quatorze ans. Incessamment cette obli-

gation légale respectée par toutes les écoles portera sur neuf années, puis sur dix années, de six à seize ans.

Et pourtant l'école primaire proprement dite ne couvre qu'une période de six années (six années d'études) de six à douze ans. Un problème se pose donc là ou plutôt des problèmes se posent là : celui qui concerne le raccord entre l'enseignement primaire et les enseignements subséquents, celui du choix qu'il faut opérer à douze ans dans la structure actuelle, celui des enfants qui s'adaptent mal à l'enseignement primaire et qui atteignent l'âge de quatorze ans sans en avoir parcouru le cycle complet... Problèmes qui ne sont pas tous résolus et dont je parlerai plus loin.

* * *

Les principes de liberté qui régissent l'école primaire régissent aussi l'enseignement pré-primaire. Il s'agit de ce que les Belges appellent en l'occurrence l'école gardienne. Un vieux mot. Une expression désuète qui convenait, dans sa seconde partie tout au moins, aux garderies d'enfants d'il y a un siècle, mais que l'usage a maintenue pour désigner nos actuels jardins d'enfants.

L'école gardienne, appelons-la donc de ce mot, accueille les enfants de trois à six ans. Il y a, bien entendu, des écoles gardiennes communales et aussi des écoles gardiennes libres et tout ce que j'ai dit plus haut à propos des écoles primaires, je pourrais le répéter ici : écoles gardiennes libres subsidiées par l'Etat moyennant certaines conditions de population, de locaux, de diplômes, etc., écoles gardiennes communales créées, dirigées par les communes et subsidiées par l'Etat.

Mais pour l'école gardienne, aucune obligation légale : les communes ne sont pas tenues d'avoir une école gardienne (en fait, seules les très petites communes en sont dépourvues) et la fréquentation n'en est pas obligatoire (en fait aussi, la presque totalité des enfants de moins de six ans fréquentent une école gardienne).

Dès l'âge de trois ans, l'enfant trouve donc en Belgique une école qui peut l'accueillir, mais il n'y a aucune obligation de la fréquenter.

Dès l'âge de six ans, l'obligation scolaire commence : elle s'étend sur une période de huit années.

Qu'il s'agisse de l'école gardienne, dont nous verrons plus loin la finalité et les méthodes, ou de l'école primaire, deux réseaux d'enseignement : un enseignement communal, un enseignement libre subsidié.

* * *

L'enseignement post-primaire

Dans la structure actuelle de l'enseignement belge, si l'enfant a « marché » normalement, il termine son école primaire à douze ans, mais il est tenu de fréquenter une école jusqu'à l'âge de quatorze ans en attendant que cette obligation soit portée à l'âge de quinze ou de seize ans.

Pour la clarté de ce qui va suivre supposons d'abord que l'enfant considéré soit désireux et capable de faire des études générales qui le prépareront à l'Université. L'athénée lui ouvrira ses portes. Il y trouvera deux sections : une section latine, une section moderne. D'emblée, il faut choisir. S'il se destine à la médecine, au droit..., c'est en section latine qu'il

faut entrer ; s'il veut faire des études d'ingénieur, par exemple, s'il se destine au commerce ou encore s'il n'entend pas faire d'études universitaires, le choix est assez indifférent.

Mais bientôt, et déjà dès la troisième année, les deux sections initiales se subdiviseront : une section latin-grec, une section latin-mathématiques, une section latin-sciences, une section économique, une section commerciale... et suivant l'orientation choisie, l'élève devra entrer dans l'une ou l'autre de ces sections. S'il se trompe ou si l'on se trompe sur son compte, gare !

Si tout va bien, le jeune homme terminera ses études secondaires à l'âge de dix-huit ans et il pourra, s'il le veut, entrer à l'Université ou dans une école technique supérieure.

Supposons maintenant que l'élève, à l'âge de douze ans, ne choisisse pas une carrière universitaire, mais veuille néanmoins poursuivre des études générales qui le conduiront à une situation plus modeste d'employé, d'instituteur en passant par l'école normale, de fonctionnaire subalterne... Nous avons déjà vu que l'athénée (section moderne) pouvait l'accepter. Il y restera trois années et il en sortira avec un diplôme d'études moyennes du degré inférieur.

L'école moyenne peut aussi l'accueillir. A la différence de l'athénée, l'école moyenne ne compte, elle, que trois années d'études et l'enseignement y est donné par des régents¹ et non par des professeurs universitaires. Son programme est celui des trois premières années d'études de la section moderne des humanités et sa clientèle est faite, en ordre principal, d'enfants de familles peu aisées aux ambitions modestes.

Il arrive cependant — le cas est fréquent — que des élèves d'école moyenne désirent, en cours de route ou après coup, poursuivre leurs études secondaires. Ils peuvent dans ce cas entrer en quatrième année d'études de l'athénée, mais certaines sections leur sont fermées. C'est pour remédier à cet inconvénient qu'on a créé dans la plupart des écoles moyennes un cours de latin, lequel permet aux élèves qui l'ont suivi d'entrer en quatrième année des humanités latines.

Voilà pour l'enseignement général. S'il fallait faire le procès du système, la chose serait aisée. On lui reproche surtout d'exiger des orientations définitives prématurées. Quid du malheureux enfant qui, à douze ans, s'engage dans une voie qui n'est pas la sienne ? Si la famille est aisée et si l'enfant peut perdre du temps, la chose est réparable, mais si elle est modeste ou pauvre ? Aussi la tendance actuelle est-elle d'instaurer entre douze et quinze ans, pour tous les élèves, un cycle unique d'orientation.

Ecoles moyennes pour jeunes gens et jeunes filles, athénées pour jeunes gens, athénées (ils s'appellent lycées dans ce cas) pour jeunes filles appartiennent à l'Etat, de temps en temps aux provinces, rarement aux communes.

¹ Le régent est un enseignant non universitaire. Il est formé à l'école normale secondaire (deux années d'études après l'école normale primaire ou deux années d'études après les humanités). Il en existe plusieurs catégories d'après le groupe des branches qu'ils ont choisies à l'école normale : régents littéraires, régents scientifiques, régents en langues germaniques...

Mais au nom de la liberté dont j'ai déjà parlé, il existe aussi des établissements libres d'enseignement moyen. Jusqu'en ces dernières années, cet enseignement libre s'était contenté de sa liberté. Sous le dernier gouvernement, il demanda l'aide financière de l'Etat et le ministre, M. Harmel, la lui accorda. Si le gouvernement actuel réduisit un peu cette « aide », il voulut surtout contrôler l'usage qui en était fait et l'on se souvient des remous politiques passagers que provoqua le vote de la nouvelle loi.

Parlerai-je de l'enseignement technique ? Il est en plein épanouissement et aussi en pleine rationalisation. En broser le tableau demanderait des pages. Bien entendu, en ce domaine aussi, l'enseignement libre s'est taillé une large part.

L'enseignement technique accepte les enfants dès l'âge de douze ans. Encore une fois, orientation prématurée !

* * *

Sans parler de la dualité de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre, le mal commun à tous ces enseignements post-primaires, c'est que chacun d'eux suppose et exige une orientation précoce et que, une fois cette orientation décidée, il est bien difficile d'en changer. En l'état actuel des choses, la barrière la moins franchissable, c'est entre l'enseignement général et l'enseignement technique qu'on la trouve. S'il est possible de la franchir dans un sens — passer de l'enseignement général à l'enseignement technique — il est quasi impossible de la franchir dans l'autre sens une fois que l'enfant est quelque peu engagé dans l'enseignement technique.

Je parlais plus haut du cycle d'orientation de trois années. Mais une autre idée est aussi en marche : l'école à cycles multilatéraux. Il s'agit, dans l'esprit de ceux que la conçoivent et tentent de la réaliser d'une école qui grouperait à la fois les diverses sections des humanités, l'école moyenne et différentes sections techniques. Engagés dans un tel complexe, suivi sympathiquement par le corps professoral, l'élève y trouverait nécessairement chaussure à son pied ; les erreurs d'orientation y seraient réparables et les pertes de temps réduites au minimum.

Toutes les écoles post-primaires officielles ne sont pas encore des écoles de ce genre, loin de là, mais la réalisation est en marche. Bien des athénées et des écoles moyennes possèdent aujourd'hui, outre les sections traditionnelles dont j'ai parlé, des sections prétechniques qui préparent les enfants à un enseignement technique ultérieur tout en veillant à leur culture générale, mais ces sections prétechniques offrent l'énorme avantage de rendre l'école accessible à tous les enfants et de permettre aux moments opportuns les passages latéraux dans l'un ou l'autre sens.

Le quatrième degré

L'école primaire de six ans est divisée en trois degrés d'études de deux ans chacun. Il en est un quatrième.

Dans les lignes qui précèdent, j'ai envisagé le cas de l'enfant qui, à douze ans, entre à l'athénée, le cas de l'enfant qui entre à l'école moyenne et j'ai dit que l'enseignement technique, lui aussi, accueillait les enfants au même âge.

Il reste le cas de ceux qui n'entrent nulle part.

Au lendemain de la première guerre mondiale, quand, en fait l'obligation scolaire jusqu'à quatorze ans a été appliquée, on compléta l'école de six ans par l'adjonction d'un quatrième degré de deux ans. A l'époque, la mesure se justifiait : le marché du travail était autre qu'aujourd'hui, l'enseignement moyen était beaucoup moins développé et l'enseignement technique en était à ses balbutiements. Le quatrième degré fut quelque chose d'hybride. Il se voulut « école moyenne », mais il ne fut qu'une école moyenne en réduction ; il prétendit initier les enfants au travail du bois, au travail du fer..., il copia ainsi l'enseignement technique mais il ne fut pas une école technique ; parfois, il se voulut commercial, mais il ne fut jamais une école de commerce ; pour les filles, il lui arriva de prendre un caractère ménager ou familial, mais il ne fut pas non plus une école ménagère.

Il a rendu des services. Aujourd'hui, il a pour ainsi dire perdu toute raison d'être car ces élèves « qui n'entrent nulle part » entreraient bien quelque part si le quatrième degré local n'était plus là.

Avec la prolongation prochaine de la scolarité, il va, assure-t-on, disparaître. Il ne sera pleuré que par ceux qui ont à son maintien un intérêt personnel et par ceux qui seraient partisans des choses à moitié faites.

G. Goderniaux, inspecteur général.

LA POÉSIE DE LA SEMAINE

LES PETITES BÊTES

*Regarde les petites bêtes
dont l'univers est ton jardin
et qui s'en vont dès le matin
à leurs travaux et à leurs fêtes.*

*De leur menu cheminement,
elles arpentent les allées,
ou bien, dans leurs danses ailées,
tournevolent éperdument.*

*Tu vois sur un lys un point rouge
qui pâlit encor sa blancheur ;
la coccinelle est, sur la fleur,
une goutte de sang qui bouge.*

*Balourd et velu, le bourdon
froisse la fleur où il se pose ;
sur la tige où s'ouvre une rose,
la fourmi trait un puceron.*

*Ainsi chaque petite bête
s'en va sans s'occuper de toi,
vit sans se demander pourquoi
et n'en fait jamais qu'à sa tête.*

Albert Rudhardt (Poèmes).

Paru dans l'« Educateur » du 11 juin 1938.

AU JARDIN DE MA TENDRESSE**Poèmes par Henri Devain**

Notre collègue Henri Devain vient d'ajouter une nouvelle plaquette de vers à la série de celles que nous connaissons et que nous aimons.

Au jardin de ma tendresse est un bouquet de poèmes plein de fraîcheur qui répand un parfum tonique et doux. Avec une sincérité tendre, mais sans mièvrerie, le poète y chante la divinité de l'amour partagé, ses joies et ses tristesses, ombres et lumières de son cœur. Une poésie des sentiments, qui est un tendre hommage à celle qui les inspira.

Hommage qui touche aussi notre cœur et l'enveloppe d'une sorte de bonheur à peine mélancolique inspiré peut-être de la nostalgie que nous avons tous de ce cœur où prendre notre repos.

Merci à celui qui l'a reçu en partage d'avoir su nous le dire avec tant de délicate sensibilité, et chantons avec lui un de ces poèmes qui montrera mieux que des commentaires la profondeur de sa tendresse.

Jeanne Volaine.

C'EST DANS TON COEUR...

*C'est dans ton cœur que je trouve
Mes vers les plus réussis
Et si ton cœur les approuve,
Je n'ai plus aucun souci*

*S'ils n'ont pas l'éclat des cuivres
Ni la vertu d'enflammer,
Pourquoi devrait-il s'en suivre
Que j'ai tort de les aimer ?*

*D'ailleurs tu sais bien, Chérie,
Que c'est pour toi qu'ils sont nés
Tout au long des rêveries
De nos longs jours fortunés.*

*Tu sais bien qu'ils t'appartiennent
Comme tout ce qui est en nous
Depuis que l'amour entraîne
Notre vie en ses remous.*

PRO JUVENTUTE**Collecte de fruits en faveur des écoliers de la montagne**

Le secrétariat général de Pro Juventute espère que la récolte de pommes lui permettra de nouveau de mener à bien la collecte de fruits en faveur des écoliers de la montagne qu'il organise depuis plus de 25 ans déjà. Ce sont les secrétariats de district avec l'aide des communes qui en assument les préparatifs et rassemblent les dons. Mais la plus large part du travail incombe une fois de plus au corps enseignant et aux écoliers des régions riches en fruits. Dès maintenant nous faisons appel à leur

inlassable dévouement et leur exprimons notre sincère gratitude pour leur précieux appui. Au courant du mois de septembre, les collaborateurs de Pro Juventute reçoivent les instructions au sujet de l'emballage des fruits, de la distribution des harasses et de leur expédition.

PRO JUVENTUTE

Secrétariat général,

Seefeldstrasse 8, Zurich 8.

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle

vous trouverez
un cadre accueillant



*Un bon vin
et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

**Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux**

tirage 6 octobre

100.000

50.000

= LOTERIE ROMANDE



M. Jotio



Demandez
prix courant
à

NIDECKER
ROLLE

Fabrique d'articles en bois
Spécialiste
dans le matériel d'école

•
Tél. 7 54 67

Labor & Fides - Editions - Genève

12, Grand-Rue Téléphone 24 21 25

vous rappelle

Jeu de Lecture 200 mots en images, Fr. 11,95

Editions du Scarabée (école active)

Demandez nos catalogues

Amateurs photographes

Vos copies et vos agrandissements sont toujours
l'objet de nos soins les plus attentifs

A. SCHNELL & FILS Place St-François 4 **LAUSANNE**

Pour les membres S.P.R.

NOUVEAU! Sur désir, grandes facilités de paiement. Prière de présenter sa carte de membre lors d'un achat, les demandes de rabais tardives ne pouvant être prises en considération.

Les nouveaux avantages Pfister :

remboursement des frais de voyage pour un achat d'au moins 500 fr. - entrepôt gratuit - garantie contractuelle de 10 ans - échange de vieux meubles.

**5%
de
rabais
chez**

Lausanne - Genève - Neuchâtel -
Berne - Bâle - Zurich - Winter-
thour - St-Gall - Bellinzone -
Zoug - Lucerne - SUHR p. Aarau

Que vous habitez n'importe où,
notre service de la clientèle est
toujours à votre entière dispo-
sition !

**Pfister-Ameublements
S. A.**

VIE ACCIDENTS RESPONSABILITÉ MALADIE

LA SUISSE

LAUSANNE

fondée en 1858

GEORGES AMIGUET

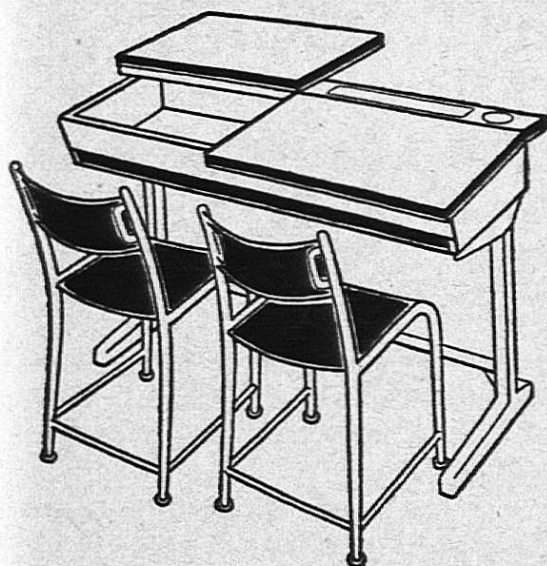
Agent général pour le canton de Vaud

Rue Etraz 10, Lausanne, tél. 23 08 35

Mobilier scolaire



... et ce qu'en pensent les commissions scolaires



« Les nouveaux meubles scolaires BIGLA sont pratiques et solides.

Les élèves aussi bien que les maîtres éprouvent un véritable plaisir en présence de ces meubles dont la beauté ne saurait être contestée. »

Ne sont-ce point là des facteurs importants à considérer lors de l'achat d'un nouveau mobilier ?

Ne manquez pas, en tout cas, de demander nos offres, car nos prix sont très avantageux.

Bigler, Spichiger & C^{ie} S. A. Biglen (Berne)
Tél. (031) 68 62 21

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 23 05 12

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.



SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

396
MONTREUX, 29 septembre 1956

XCII^e année — N° 34

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Votre musique

chorale pour votre classe et vos sociétés

Chants d'enfants

instrumentale pour tous les instruments

Vos disques

Classique - Chansons - Danses - Diction - Théâtre - Série de documents sonores préparée spécialement pour le corps enseignant

Vos flûtes

Beau choix de flûtes KUNG

Toute la littérature pour cet instrument

à la Maison de la Musique

AU MÉNESTREL

A. Fauquex

15, quai de l'Île Téléphone 24 96 77
Genève

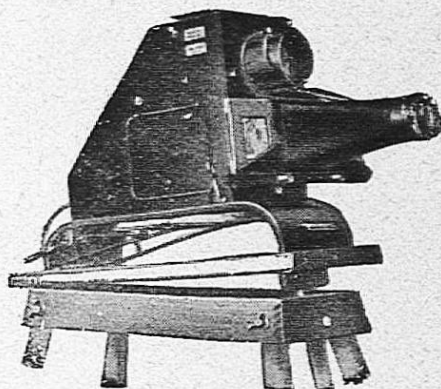
tirage 6 octobre

**100.000
50.000**

= LOTERIE ROMANDE



M. J. J. J.



Notre maison est spécialisée (depuis 1896)
dans la livraison aux écoles, instituts, hôpitaux,
universités, paroisses, etc., de projecteurs et

Epidiascopes

Obtention rapide et gratuite, par nos soins, de la dispense des droits de douane et de l'exonération de la taxe de luxe pour commandes passées par écoles et institutions d'état. Pour centres d'éducation privés, exonération des taxes.

Demandez tarif illustré et prix spéciaux au distributeur officiel

PHOTO POUR TOUS S.A.

5, BOULEVARD GEORGES FAVON, GENÈVE

Téléphone 26 13 10

(Nous examinons avec plaisir toute demande de paiement en 6, 12 ou 18 mois.)